

## CPE

# ENQUÊTE CPE DU SNES-FSU : L'ÉDUCATIF AU CŒUR DU DÉBAT

Dans cette période décisive pour l'avenir de notre société, la FSU est aux côtés des CPE pour défendre une véritable ambition éducative et l'avenir de notre métier.

Le 5 novembre 2025, le SNES-FSU organise sa 5<sup>e</sup> rencontre nationale CPE : *La circulaire de missions CPE à 10 ans ! Quel bilan pour le métier ?* Cette manifestation, la plus importante pour les CPE au niveau national, est ouverte à la fois aux syndiqué-es et aux non syndiqué-es. Mettre en commun, agir pour se faire entendre, tels sont les objectifs de cette journée professionnelle et syndicale !

Donner la parole aux CPE, leur permettre de s'exprimer sur le métier, n'est pas si fréquent. À l'occasion des dix ans de la circulaire de missions, le SNES-FSU, fidèle à ses habitudes d'échanges, a adressé en mai dernier à l'ensemble des CPE un questionnaire visant à élaborer un point d'étape sur le métier et recueillir constats, attentes, priorités de la profession.

**CE SONT LES PERSONNELS  
QUI, TOUS LES JOURS, FONT  
VIVRE LE SERVICE PUBLIC  
D'ÉDUCATION.**

Vous avez été nombreuses et nombreux à vous exprimer sur des sujets aussi divers que la mise en œuvre de la circulaire, vos conditions de travail, vos pratiques, les réformes en cours, l'évaluation professionnelle, la formation des personnels ou la santé au travail. Cette publication présente une première synthèse des résultats ainsi que nos analyses.

Parce qu'elle permet de lutter contre les dérives managériales, la mise en œuvre de la circulaire se heurte à bien des résistances institutionnelles. L'action à mener pour une meilleure adéquation entre métier prescrit et métier réel reste plus que jamais d'actualité. L'expression de la profession

au travers de cette enquête témoigne des dégâts occasionnés à l'École, à ses ambitions, aux métiers, à la jeunesse par vingt ans de politiques managériales. Fatigue, colère, dégoût, désillusion, découragement s'expriment mais également la volonté de ne pas baisser les bras, de ne rien se laisser imposer, conscient-es que ce sont les personnels qui, tous les jours, font vivre le service public d'éducation, et non une succession de ministres déconnecté-es des réalités. Faire vivre les textes réglementaires dans un environnement hostile, est plus que jamais un enjeu pour reprendre la main sur le métier. C'est pourquoi vos retours sont pour le SNES-FSU un point d'appui pour continuer de « faire vivre » la circulaire de 2015, véritable boussole professionnelle. Nos mandats sont toujours d'actualité (1 CPE pour 250 élèves, des équipes pluri-professionnelles complètes, 35 heures toutes tâches comprises...) pour permettre l'amélioration de nos conditions de travail.

Le SNES-FSU s'inscrit dans une conception ambitieuse pour les métiers et les élèves, attaché aux valeurs démocratiques et émancipatrices de l'École. Nous avons besoin de la jeunesse pour construire une société plus juste, plus écologique, plus solidaire, plus féministe. Le SNES-FSU sera aux côtés des CPE pour défendre une véritable ambition éducative dans le respect du métier et du statut et les appellera à prendre toute leur part dans les mobilisations à venir. Pour le métier de CPE, participez à cet engagement, rejoignez-nous !

**Gwénaél Le Paih**, secrétaire général adjoint  
**Clarisse Macé, Olivier Raluy**, secrétaires de catégorie

# CONSEILLÈRES PRINCIPALES D'ÉDUCATION

## Les femmes plus impactées par les tensions et les discriminations

La profession de CPE est fortement féminisée, 76 % des CPE sont des femmes. L'enquête montre que les femmes sont davantage touchées par le temps partiel, la dégradation des conditions de travail, les tensions, et les propos ou comportements sexistes ou discriminants.

### INÉGALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Dans l'Éducation nationale, les femmes perçoivent en moyenne 10 % de moins que leurs collègues masculins. Cet écart s'explique par :

**MILITER, INTERVENIR EN INSTANCE, SE MOBILISER POUR GAGNER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES EST UN IMPÉRATIF SOCIAL.**

Des carrières plus lentes et moins favorables, des inégalités face aux primes et du temps partiel plus fréquent.

Contrairement aux enseignantes, les conseillères principales d'éducation ont davantage recours au dispositif Pacte : 34 % de femmes et 26 % d'hommes. Pour 90 % d'entre elles, il s'agit d'un moyen de rémunérer des missions qu'elles exercent déjà et d'un complément de rémunération face à une paye insuffisante. Pour 83 % des femmes interrogées

ayant signé un Pacte, c'est la seule rémunération possible pour des missions supplémentaires.

### TENSIONS AU TRAVAIL

Pour 78 % des répondantes (contre 71 % des hommes), les conditions de travail se sont dégradées. Elles sont plus nombreuses que les hommes à déplorer une dégradation des relations avec les familles (57 % contre

52 %), avec l'équipe de direction (44 % contre 41 %) et avec les collègues CPE (15 % contre 10 %). Mais le plus grand écart concerne les situations de tension au travail : 83 % des femmes se disent en tension (69 % pour les hommes). Un des motifs invoqués est lié aux dépassements horaires fréquents (60 % contre 49 % pour les hommes). 80 % des femmes en situation de tension estiment que celle-ci a eu une incidence sur leur santé (67 % pour les hommes), et 64 % qu'elle a donné lieu à un arrêt de travail (52 % pour les hommes).

### COMPORTEMENTS SEXISTES OU DISCRIMINANTS

44 % des répondantes indiquent avoir subi des propos ou comportements sexistes ou discriminants sur leur lieu de travail (32 % pour les hommes). Si les femmes et les hommes le signalent dans les mêmes proportions à leur hiérarchie (57 %), les hommes ont plus tendance que les femmes à faire appel à un syndicat (51 % contre 31 % pour les femmes). Alors que la situation est résolue pour 53 % des hommes, elle ne l'est que pour 44 % des femmes.

#### Pour le SNES-FSU

**Militer, intervenir en instance, se mobiliser pour gagner l'égalité professionnelle femmes/hommes est un impératif social, mais aussi un enjeu démocratique. Le SNES et la FSU œuvrent dans les instances nationales et locales, en particulier au sein de celles où se négocient les plans nationaux d'actions égalité femmes/hommes ou dans les F3SCT.**

**L'égalité femmes/hommes nécessite aussi un combat résolu contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) au travail ; en ce sens nous soutenons la loi intégrale contre les violences faites aux femmes.**

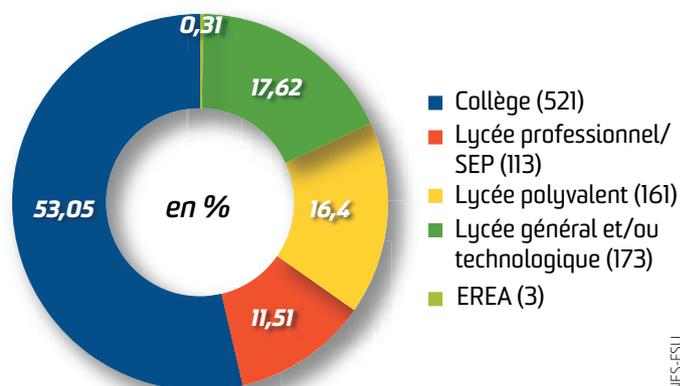
**Quant au volet prévention, nous actons positivement la publication des programmes d'ÉVARIS (Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) et nous militerons pour que les trois séances obligatoires soient effectives à tous les niveaux de scolarité.**

### POUR SUIVRE LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR LE SENS DU MÉTIER ET SES ÉVOLUTIONS

Vous avez été près de 1 000 (982) à répondre à l'enquête nationale lancée par le SNES-FSU. Merci à celles et ceux qui, syndiqué·es ou non, ont pris le temps de répondre. Il s'agit bien d'une enquête et non d'un sondage. Nous n'avons donc pas constitué un panel de sondés supposé représentatif de la catégorie. Pour autant, l'analyse des réponses de la première partie du questionnaire (« Situation personnelle ») donne une photographie assez proche de la structuration du corps des CPE tant dans la répartition par genre, que par l'ancienneté dans la fonction ou encore l'établissement d'exercice. Par exemple, sur les près de 13 000 CPE que compte la profession, 76 % sont des femmes (source *Repère et références statistiques 2025*). 72,2 % des réponses à notre enquête sont le fait des femmes (2,1 % n'ont pas souhaité répondre ou sans réponse).

Cette publication est le cadre d'un premier travail d'analyse. Une analyse plus complète des réponses sera présentée lors de la 5<sup>e</sup> rencontre sur le métier organisée par le SNES-FSU le 5 novembre à Paris et sera disponible prochainement sur le site du SNES-FSU à la rubrique CPE.

#### ■ Établissement d'exercice



© SNES-FSU

# EXERCICE DU MÉTIER

L'enquête témoigne des attentes de la catégorie face à des conditions de travail dégradées mais aussi des défis éducatifs présents et à venir.

## UNE PROFESSION SOUS PRESSION

70,7 % des répondant-es affirment que leurs conditions de travail se sont dégradées au cours des cinq dernières années (contre 54,9 % en 2018). Derrière ces chiffres se cache le constat d'une profession en souffrance, malmenée par des réformes incessantes, un manque de moyens et des conditions de travail de plus en plus difficiles.

## DES MOYENS INSUFFISANTS POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS SOCIAUX

La raison principale de cette dégradation est l'insuffisance des moyens de vie scolaire pour 42,9 %. Les CPE doivent improviser, se débrouiller, jonglant entre tâches administratives, éducatives et pédagogiques. Pour 42,2 % les situations sociales sont des facteurs aggravants (pauvreté, violence familiale...) et exercent une pression énorme pour faire face à la détresse des élèves, souvent sans le soutien nécessaire en termes de formation et de moyens d'action. Les réponses recueillies sont sans équi-

## LE HIATUS ENTRE MÉTIER PRESCRIT PAR LES TEXTES ET MÉTIER IMPOSÉ PAR LES HIÉRARCHIES INTERMÉDIAIRES PERDURE.

voque : « pas d'infirmières ni d'assistante sociale », « augmentation des missions, toujours plus », « disparition du médecin scolaire, turnover équipe de direction, augmentation du nombre de contractuels, baisse du nombre

d'AED »... L'Éducation nationale, sacrifiée sur l'autel de l'austérité, en sous-effectifs, impose aux CPE de compenser les carences d'un système éducatif en tension.



© DR

d'AED »... L'Éducation nationale, sacrifiée sur l'autel de l'austérité, en sous-effectifs, impose aux CPE de compenser les carences d'un système éducatif en tension.

## LA SANTÉ MENTALE DES ÉLÈVES, UN DÉFI POUR LES FAMILLES ET L'ÉCOLE

Parmi les réponses pouvant expliquer des conditions de travail dégradées, la santé mentale des élèves apparaît dans 41,3 % des évocations libres. Les élèves sont de plus en plus fragilisés, confrontés à des difficultés psychologiques qui restent largement ignorées. Les CPE, déjà en tension, se retrouvent sans ressources suffisantes pour répondre à cette détresse grandissante.

### Pour le SNES-FSU

Le constat d'un quotidien inchangé voire un peu plus dégradé pour une majorité n'est pas une surprise tant l'institution a peu accompagné la circulaire au cours des dix années écoulées ; et les restrictions budgétaires ont étranglé l'École. Le hiatus entre métier prescrit par les textes et métier imposé par les hiérarchies intermédiaires perdure. Le SNES-FSU continuera de combattre ces résistances trop nombreuses à l'application de la circulaire, de porter la reconnaissance du métier et de se battre pour plus de moyens. Ces chantiers sont plus que jamais d'actualité.



© DR

### Fiche technique

- Questionnaire de 64 questions. L'enquête 2025 reprend une majorité des questions de l'enquête 2018 (mêmes formulations) afin de permettre des points de comparaison.
- Passation du 2 mai au 30 juin 2025.
- Enquête ouverte à l'ensemble des CPE, titulaires sur poste, TZR, contractuel·les, stagiaires.
- Questions fermées ou ouvertes, à choix unique ou multiple.
- Six champs de questionnements :
  - situation personnelle (Questions 1 à 11),
  - conditions de travail, missions et exercice du métier (questions 12 à 36),
  - évaluation professionnelle (questions 37 à 48),
  - réformes en cours et pratiques des CPE (questions 49 à 54),
  - formation professionnelle (questions 49 à 54),
  - santé au travail (questions 55 à 64).

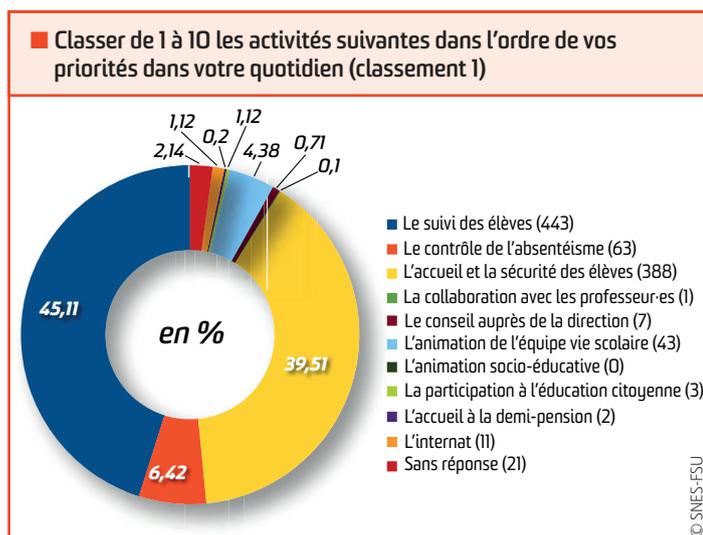
# PLUS QUE JAMAIS UNE CIRCULAIRE À PORTER

Texte majeur pour la profession, la circulaire de missions conforte la réaffirmation du métier autour du suivi de l'élève.

Le questionnaire a permis d'interroger la mise en œuvre de la circulaire sur ces dix dernières années. Comment est-elle perçue par les CPE ? Comment est-elle prise en compte par l'administration ? Comment la faire vivre au quotidien ? Quelles résistances à son application ? Comment conforter ce texte comme outil de référence pour le métier ?

## « POINT D'APPUI POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS »

Près de 70 % de la profession, considère la circulaire comme un point d'appui pour l'exercice de ses fonctions, contre 62 % en 2018. 67,5 % se sent « conceptrice ou concepteur de leur activité » (62 % en 2018). Ces progressions sont le signe d'une profession qui se reconnaît pleinement dans cette circulaire. La circulaire pour 60,3 % des CPE permet la reconnaissance de leur autonomie et du métier.



## « TRADUIT L'ACTION COLLECTIVE DES CPE, NOTAMMENT AVEC LES ENSEIGNANT-ES »

Le travail avec les enseignant-es est qualifié de satisfaisant à très satisfaisant pour près de 67%, les personnels sociaux et de santé pour 81%, les familles pour 70%. Les résultats sont plus contrastés s'agissant du travail avec les collègues CPE (55%), les professeur.es documentalistes (57,8%), les partenaires extérieur-es (58,2%). Quelle que soit la profession, on assiste à un tassement du taux de satisfaction dans la collaboration. C'est la conséquence de la montée en puissance du néo management qui a mis en tension les métiers et les conditions de travail.

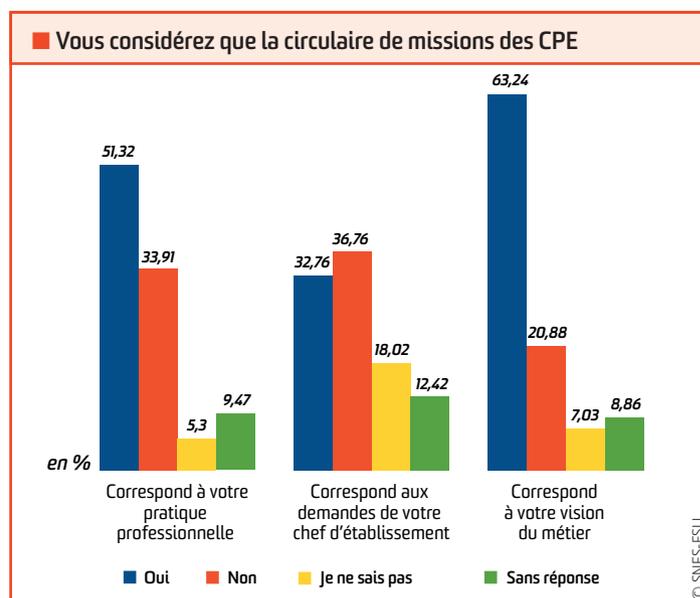
### Pour le SNES-FSU

Avec le texte de 2015, la reconnaissance professionnelle a marqué des points. Les fondamentaux du métier ont été confortés mais un chemin ardu reste à parcourir pour qu'il soit définitivement stabilisé, comme le montrent bien des réponses et commentaires de notre enquête. Car les tenant-es du néo management ne désarment pas et leur volonté de réorienter notre métier reste forte. Ces dix dernières années en sont l'illustration avec une institution déterminée à ignorer la circulaire de missions. Il faut contrer les velléités de contournement de la circulaire en la mettant en œuvre au quotidien. Elle ne constitue pas un catalogue de tâches. Son application doit permettre à chaque CPE d'être « conceptrice et concepteur de son activité », de travailler en équipes éducatives et pédagogiques, de contribuer à la politique éducative de l'établissement sans en être le ou la seul-e dépositaire, et de garder les prérogatives d'organisation et d'animation de l'équipe de vie scolaire. Plus que jamais, le mot d'ordre du SNES-FSU, « porter une lecture offensive de la circulaire de missions » reste d'actualité.

## « CORRESPOND BIEN À NOTRE MÉTIER »

Pour 63 %, la circulaire correspond à leur vision du métier et pour 51 % à leur pratique professionnelle.

Le quotidien du métier s'exerce dans trois directions pour les répondant-es : en premier le suivi de l'élève pour plus de 45 %, ensuite l'accueil et la sécurité des élèves pour 39,5 %, enfin la gestion de l'absentéisme. Pour les CPE exerçant en établissement avec internat, la primauté du travail de suivi s'élève même à 56,1 % (53 % en 2018). Si le tiercé gagnant reste inchangé par rapport à 2018, on note un fort recul de l'animation socio-éducative et l'animation de l'équipe de vie scolaire n'est mentionnée comme priorité que par seulement 4,4 %, à l'opposé de la demande institutionnelle.



## « DOIT ENCORE S'AFFIRMER PAR L'ACTION DES CPE »

La circulaire de missions a marqué depuis 2015 une avancée mais dix ans après, des points de tensions persistent pour l'exercice du métier soit avec les directions, soit avec les IPR : respect des obligations réglementaires de service, demandes de projet vie scolaire... sont autant de luttes encore à mener par les CPE. On mesure bien ici les résistances à l'application d'une circulaire venue bousculer les habitudes managériales ancrées depuis les années 2000.

# ÉVALUATION DES PERSONNELS CARRIÈRES ENCORE DU CHEMIN À PARCOURIR

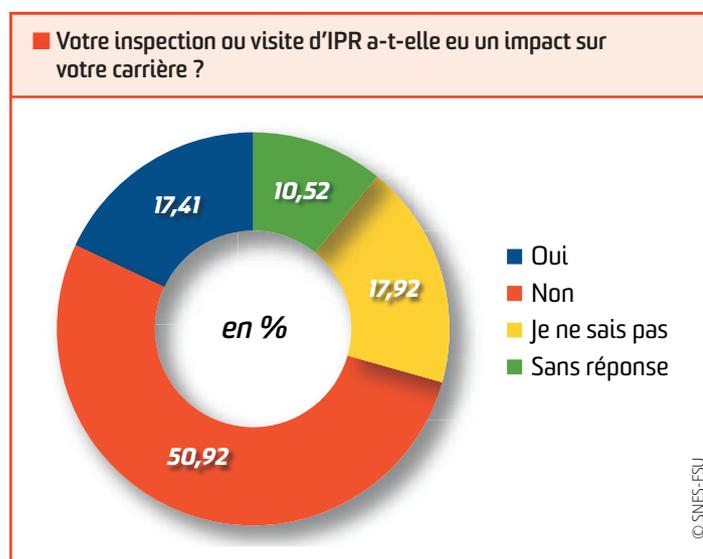
Des échanges professionnels décevants faute d'une inspection spécifique, porteuse d'une vraie expertise sur le métier.

## L'APPORT DES IPR RESTE INSUFFISANT

71 % des collègues disent avoir fait l'objet d'une inspection par un-e IPR-EVS alors qu'ils n'étaient que 40 % en 2018. Les motifs de ces échanges sont variés : 71,3 % pour leur titularisation, 45,3 % pour des audits d'établissement, 40,3 % pour des rendez-vous de carrière et 28,1 % pour des visites conseils. Lors de ces inspections, même si les critères d'évaluation ont été explicités pour 43,3 %, ils ne sont apparus pertinents pour la pratique professionnelle que pour 25,9 % des CPE. Les rencontres avec les IPR se déroulent le plus souvent lors de rassemblements de CPE (61,7 %) et de formations (51,1 %).

## ENTRETIENS PROFESSIONNELS : UN RESSENTI EN DEMI-TEINTE

40,3 % des répondant-es ont eu un rendez-vous de carrière depuis leur entrée en fonction. A été demandé : pour 43 % un rapport d'activité, pour 21,6 % un projet vie scolaire, pour 43,9 % une séquence devant élève, pour 4,4 % une formation des AED, pour 3,2 % un entretien avec un AED et pour 6,5 % un entretien avec un-e élève. Ces échanges avec les IPR ont été qualifiés de cordiaux (44,7 %), intéressants (39,1 %), instructifs (21,5 %), francs (16,7 %) mais aussi inutiles (19,1 %), intimidants (16,4 %), brefs (9,2 %), désagréables (8,3 %) et paralysants (3,9 %). Ces résultats sont à mettre en regard des 50,9 % de répondant-es qui expriment que ces échanges n'ont pas eu d'impact sur leur carrière.



## POUR UNE ÉVALUATION DÉCONNECTÉE DE L'AVANCEMENT

Nombreux et nombreuses sont les collègues qui se questionnent sur l'impact des inspections et visites d'IPR sur leur carrière : « suite à un conflit avec le chef d'établissement, seulement avis favorable pour la classe exceptionnelle », « dix ans que je suis éligible à la hors-classe... », « j'ai été évalué à mon retour de congés après six mois d'absence et cela a freiné ma progression de carrière ».

## LE SNES-FSU DEMANDE UNE ÉVALUATION CONSEIL, TOTALEMENT DÉCONNECTÉE DE L'AVANCEMENT.

L'évaluation ne devrait servir ni à classer les collègues ni à les départager pour l'avancement, car nous accomplissons nos missions au sein d'un collectif où nous sommes d'autant plus efficaces que nous sommes unies et solidaires. L'évaluation devrait servir à identifier des leviers d'amélioration du service rendu aux élèves, et déboucher sur des actions choisies de formation continue et du temps de concertation pour concevoir des pratiques plus satisfaisantes.

### Pour le SNES-FSU

Mal protégée, l'expertise professionnelle des CPE subit toujours trop l'extériorité d'un corps d'inspection devenu fer de lance du néo management, accentuant les pressions pour réorienter le métier vers un appui fonctionnel aux équipes de direction, confondant loyauté au service public et loyauté au chef. La parole institutionnelle délivrée contraint encore trop souvent les CPE à des postures professionnelles intenable, écartelé-es entre les injonctions managériales et leur cœur de métier.

L'expertise des IPR devrait être un appui pour la reconnaissance du métier et s'adosser à la circulaire de missions ainsi qu'au référentiel de formation. Le SNES-FSU revendique la création d'un corps d'inspection spécifique, issu du corps, qui devrait permettre de dissocier réellement ce qui relève de l'expertise des pratiques professionnelles, dévolue à l'inspection et ce qui relève des attentes locales (évaluation administrative du chef d'établissement).

Le SNES-FSU demande une évaluation conseil, totalement déconnectée de l'avancement, dont l'objet est d'améliorer les pratiques professionnelles et l'efficacité du système éducatif. Mais les évaluations sont encore trop souvent l'objet de multiples attaques des collègues, pour lesquelles le SNES-FSU reste la seule force de contestation et de propositions.

# RÉFORMES ET PRATIQUES

Les logiques de management à l'œuvre, ajoutées aux restrictions budgétaires sont sources de déstabilisation du métier.

## CONSÉQUENCES DES DERNIÈRES RÉFORMES ET DISPOSITIFS SUR L'ACTIVITÉ DES CPE

Le jugement est sévère : seulement 3,3 % des collègues jugent positives les conséquences des dernières réformes sur leur activité et 17,1 % plutôt positives contre 54,6 % qui en estiment l'impact négatif ou plutôt négatif. Comment s'en étonner avec la forte mobilisation de la profession contre le « Choc des savoirs » et le « Choc d'autorité ».

Les réponses explicitées font état d'une charge de travail accrue, imposée et sans contrepartie. « Injonctions contradictoires », « Réformes contre-productives », « Tâches qui s'ajoutent aux autres », « Manque de temps », « Réunions nombreuses et inutiles », sont les remarques qui reviennent le plus. Mais au-delà de ces appréciations déjà présentes dans notre précédente enquête, c'est le sens du métier mis à mal qui ressort des commen-

### Pour le SNES-FSU

Les commentaires des collègues sur réformes et empilement des tâches rejoignent notre appréciation sur le sujet : un périmètre de la vie scolaire qui ne cesse de s'étendre, sans moyens supplémentaires, entraînant épuisement et sentiment d'impuissance. Des tentatives de réorientation du métier, renforcées par les pressions locales de chefs d'établissement et d'IPR, cherchent à faire de la et du CPE un-e « conseiller ère technique du seul chef d'établissement », un-e « chef fe de service », loyal-e, voire soumis-e, auteur et autrice solitaire « d'un projet de vie scolaire » et qui ne compte pas son temps... Le management attaque l'autonomie professionnelle des personnels, la maîtrise de leur travail, la noblesse qu'ils et elles donnent à leur métier. La « vie scolaire » est bien d'avantage celle des collègien·nes et lycéen·nes qu'un simple service à optimiser. La posture éducative n'est pas une posture de « manager ».

## ÉVALUATION DES ÉLÈVES

L'évaluation des élèves par les CPE reste fortement questionnée. La très grande majorité des CPE se disent impliqués dans l'évaluation des élèves à travers leur participation aux conseils de classes (87 % contre 88 % en 2018). Si en 2018, une minorité (37 %) avait accepté de porter une appréciation sur l'engagement des élèves au lycée, le taux est en 2025 de 50 %. Les pressions managériales peuvent expliquer cette augmentation avec la prise en compte de l'engagement des élèves dans Parcoursup. En collège, celles et ceux qui renseignent le LSU restent minoritaires, 21 % en 2018 contre 18,6 en 2025.

Comme ils et elles avaient majoritairement rejeté le principe d'une « note de vie scolaire », les CPE refusent majoritairement de devenir de simples comptables des agissements des élèves distribuant bons et mauvais points.

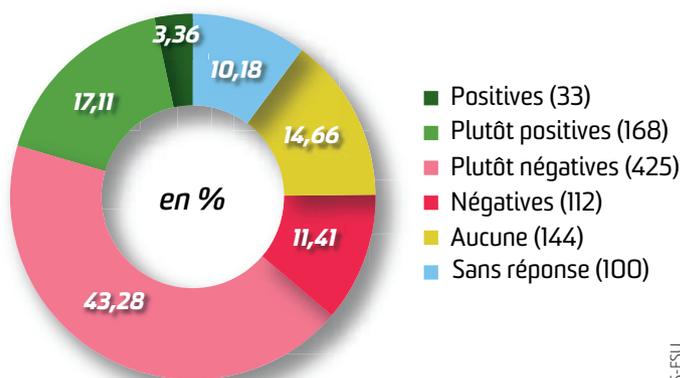
### Pour le SNES-FSU

La reconnaissance de l'engagement, sous des formes qui restent à penser, ne doit pas passer par une validation scolaire, a fortiori pour des engagements hors l'école. En cherchant à dépasser les biais sociaux qui freinent cette reconnaissance, les établissements scolaires ont un rôle à jouer pour faciliter l'accès de tous les jeunes à différentes formes d'engagement, respectant sincérité et liberté civique.

taires : « Remise en cause de mon expertise éducative », « Glissement des tâches de la direction vers les CPE », « Transfert de tâches type secrétariat », « Sentiment d'être un super AED »...

Les appréciations se font plus positives dans les situations où les CPE, au sein d'équipes volontaires, œuvrent pour faire d'un dispositif un outil de leurs propres projets. Mais même ces collègues font un constat catastrophique de l'impact de la mise en place de « Parcoursup » sur les élèves.

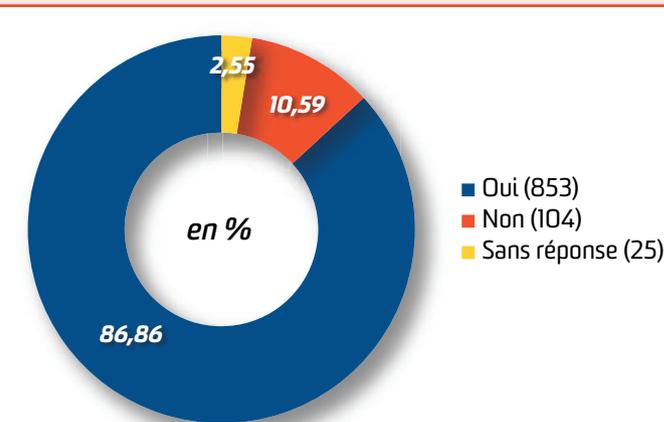
■ Les dernières réformes (collège, lycée, LP, choc des savoirs) et dispositifs (Phare, santé mentale, pause numérique) ont-ils eu des conséquences sur votre activité ?



© SNES-FSU

Ils tiennent à conserver leur regard singulier sur l'élève, dégagé des contraintes de l'évaluation, qu'elle soit chiffrée ou littérale.

■ Êtes-vous impliqué-e dans les modalités d'évaluation individuelles des élèves (participation aux conseils de classe) ?



© SNES-FSU

# FORMATION PROFESSIONNELLE

## Une formation initiale encore en décalage avec le métier

Encore trop d'entrant-es dans le métier ne bénéficient pas d'une formation initiale ambitieuse et sont utilisé-es comme moyens (ex contractuel·les, détaché·es...). Les commentaires sur les contenus dispensés restent critiques. Ainsi « La formation prépare bien au concours mais moins aux aspects concrets du métier ». « Plus de mises en situation avec analyse des pratiques professionnelles avec des CPE déjà en poste » sont demandées.

## UNE FORMATION CONTINUE INSUFFISANTE

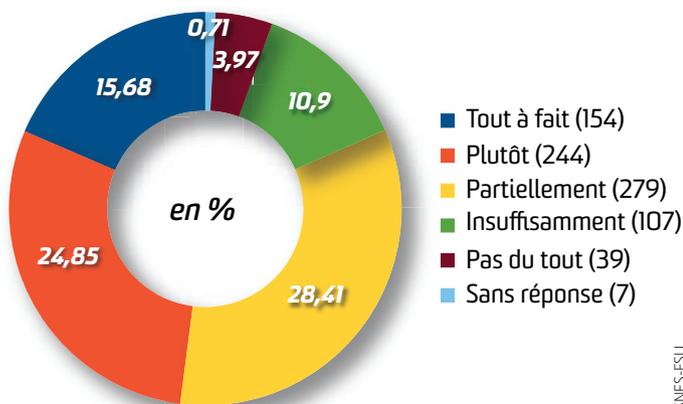
Ces journées sont peu nombreuses et elles ne répondent que partiellement aux attentes des collègues. Il manque tout au long de la carrière une formation continue conséquente, avec un contenu théorique apportant des connaissances universitaires, ainsi que des échanges et des analyses de pratiques encadrées.

La majorité des CPE a bénéficié de moins de cinq journées de formation continue au cours des trois dernières années.

### Pour le SNES-FSU

Ces résultats confortent nos mandats qui demandent la remise à plat de la formation, initiale et continue, afin qu'elle soit construite en collaboration avec les personnels, irriguée par la recherche et en lien avec l'Université. La réforme de la formation initiale avec un concours en L3 ne permettra pas d'améliorer la formation universitaire nécessaire pour préparer au métier dans toutes ses dimensions, de construire une réflexion critique ni de s'affranchir de prétendues bonnes pratiques. La contribution du SNES-FSU lors des groupes de travail a visé à introduire dans le texte de cadrage du master Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2e) mention « CPE », les références aux textes réglementaires et statutaires, à réaffirmer l'ambition éducative et pédagogique du métier, à repositionner comme prioritaire le cœur du métier (le suivi de l'élève) et à alléger le volume des stages. Le SNES-FSU porte une demande d'entrée progressive dans le métier avec des compléments de formation, et la mise en œuvre d'une véritable politique de formation continue qui réponde enfin aux besoins de CPE confronté·es à des réalités de métier en évolution permanente.

### ■ Considérez-vous qu'elle vous a donné les « clés pour l'exercice du métier » ?



# SANTÉ AU TRAVAIL

## Les CPE sous tension professionnelle

### DES CONDITIONS D'EXERCICE QUI SE DÉGRADENT ET PÈSENT SUR UN MÉTIER DÉJÀ FORTEMENT EXPOSÉ

74,75% des CPE ont le sentiment d'être en situation de tension au travail. C'est 5 points de plus que lors de notre enquête de 2018. Les motifs déjà majoritaires en 2018 restent : dépassement horaire (43%), attentes des autres personnels (42,5%), manque de personnel (40,7%). L'item « Injonc-

tions contradictoires institutionnelles » mentionné par 44,3% des répondant-es fait une entrée fracassante dans le haut du panier.

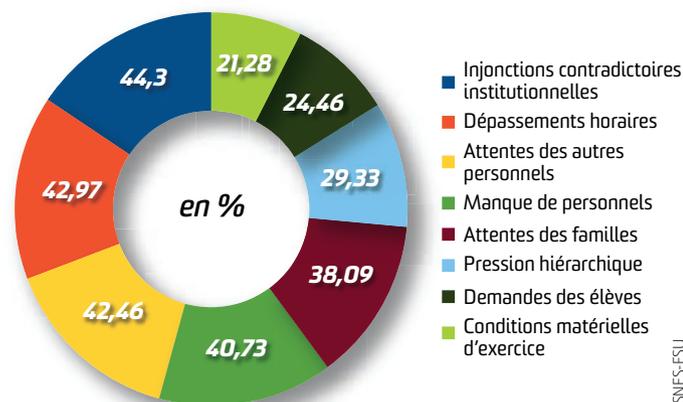
Seulement 18,74% des CPE ayant participé à l'enquête sont satisfait-es de leurs conditions de travail. 58% répondent que les tensions au travail ont des incidences sur leur santé, générant pour 46% un arrêt de travail.

Ces proportions sans précédent, en forte augmentation, confirment les résultats de différentes enquêtes (MGEN notamment) sur la forte exposition des CPE aux risques psychosociaux.

### Pour le SNES-FSU

Tous ces éléments confortent le SNES-FSU dans ses mandats concernant le respect du temps de travail des CPE, mais également les dotations en postes de CPE : un·e CPE pour 250 élèves, seuil nécessaire pour répondre à l'ambition de la circulaire de 2015, satisfaire les exigences d'un suivi éducatif de qualité et permettre à chacun·e d'exercer ses missions dans de bonnes conditions. Si la médecine du travail est très insuffisante pour répondre aux besoins croissants des personnels, les registres santé et sécurité au travail (RSST) et les formations spécialisées sont un levier important pour défendre les conditions de travail, dont il ne faut pas hésiter à se saisir. Dans chaque académie et département, le SNES et la FSU y sont représenté·es.

### ■ Motifs de situation de tension au travail :



# 5<sup>E</sup> RENCONTRE NATIONALE CPE

LE MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 À PARIS

## LA CIRCULAIRE DE MISSIONS CPE A 10 ANS ! QUEL BILAN POUR LE MÉTIER ?

Cette manifestation du SNES-FSU, la plus importante pour les CPE au niveau national, est ouverte à la fois aux syndiqué-es et aux non-syndiqué-es de la FSU.

Cette rencontre ouverte aux CPE de toutes les académies a pour ambition de réfléchir à une thématique d'actualité et de débattre des revendications spécifiques à l'exercice du métier. Elle revêt cette année une acuité particulière avec les dix ans de la parution de notre circulaire de missions car les CPE du SNES-FSU ont toujours eu l'ambition d'être acteurs et actrices de la construction de leur profession et de son évolution.

Cette journée d'étude et de débats sera l'occasion de tables rondes avec plusieurs sociologues et enseignant-es-chercheurs et chercheuses : Clémence Michoux, Emilie Saunier, Marianne Woollven, Jean-François Dupeyron, Julien Garric.

Les échanges permettront de confronter les regards et analyses sur le métier, ses représentations, ses conditions d'exercice, sa complexité... Analyser l'actualité et faire un retour sur l'histoire du métier de CPE seront autant d'occasions de dégager des perspectives nouvelles.

« Pour le métier de CPE ». C'est le mot d'ordre du SNES-FSU qui, depuis 1970, a contribué aux évolutions qui ont forgé l'identité professionnelle des CPE. Lors des discussions sur le métier (janvier 2014 à juin 2015), le SNES-FSU a pris sa place de syndicat majoritaire pour relever le pari de l'actualisation de la circulaire de missions. Il a pesé pour donner sens à l'action éducative des CPE, sortir le métier des pressions managériales et poser la question des conditions de travail.

La reconnaissance professionnelle a marqué des points. Les fondamentaux du métier ont été confortés même si du chemin reste à parcourir pour sa stabilisation définitive, les tenant-es du néo-management ayant une visée contraire. Ces dix dernières années en sont l'illustration avec une institution déterminée à ignorer la circulaire de missions, cherchant à prendre la main en opposition d'un-e CPE « concepteur et conceptrice de son activité ».



Mettre en commun, agir pour se faire entendre, tels sont les objectifs du SNES-FSU lors de cette journée professionnelle et syndicale !

Pour consulter  
le programme de  
la 5<sup>e</sup> rencontre :



Les syndiqué-es peuvent s'inscrire à partir de leur espace adhérent-e (obligatoire pour une prise en charge des frais de trajet et de repas). Pour les non syndiqué-es, merci de vous inscrire en adressant un mail à [cpe@snes.edu](mailto:cpe@snes.edu).

RETROUVEZ-NOUS SUR LE SITE NATIONAL :

[www.snes.edu](http://www.snes.edu) → Rubrique CPE

Suivez-nous sur :



[www.facebook.com/groups/CPE.SNES](https://www.facebook.com/groups/CPE.SNES)

## Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, il se nourrit des opinions de ses adhérent-es. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pouvoir bénéficier de tous les services du syndicat, avoir la garantie de conseil, d'aide et de soutien. C'est prendre part aux débats

de la profession sur les carrières, le sens et l'avenir du métier, sur le système éducatif. C'est s'engager pour une école plus juste.

Pour adhérer : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)



## Le SNES-FSU c'est vous !

A très bientôt dans des stages, réunions, manifestations... tout ce qui fait la richesse de notre action collective !



ACPM



L'Université Syndicaliste, pages spéciales de L'US #862 du 27 septembre 2025, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) : 46, avenue de l'Iry, 75647 Paris Cedex 13. / Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih ([gwenael.le-paih@snes.edu](mailto:gwenael.le-paih@snes.edu)) - Coordination pour L'US : Sandrine Charrier - N° CPPAP : 0129 S 06386 - N° ISSN : 0751-5839 - Imprimerie R.A.S., 6 Avenue de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel - Dépôt légal à parution - N° agrément Belgique : P929187